



SÉCURITÉ

« Participation citoyenne » : réunion publique le 28 juin à 20h

La population de Mignovillard est invitée à une réunion publique de présentation du dispositif de la « participation citoyenne » :

**vendredi 28 juin
à 20h à la mairie**

avec l'adjudant-chef Sébastien VANDERHAEGHE, commandant de la communauté de brigades de Nozeroy.

► Qu'est-ce que la « participation citoyenne » ?

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation...).

Vous souhaitez participer ?

L'objectif est de mailler le terroir communal, ses quartiers et ses hameaux, avec des habitants volontaires pour être un peu plus vigilants que les autres et être en contact avec la gendarmerie pour transmettre le signalement de tout fait suspect.

► **Venez à la réunion publique ou, à défaut, contactez le secrétariat de mairie par téléphone (03 84 51 31 02) ou par courriel à mairie@mignovillard.fr.**



JEUNESSE

Carte « Avantages jeunes » : à commander avant le 15 juillet

Pour la 6^{ème} année consécutive, la Commune de Mignovillard reconduit son engagement pour offrir une carte « Avantages jeunes » à tous les jeunes habitants qui seront en 6^{ème} au collège à la rentrée prochaine et jusqu'à l'année des 18 ans.

D'une valeur de 8 € et initiée par la Région Bourgogne Franche-Comté, elle donne accès à plus de 3 000 bons plans dans toute la région mais aussi en Suisse (Jura, Jura bernois, Neuchâtel) pour découvrir la culture, le sport et pour bénéficier de réductions sur les loisirs et la vie quotidienne !

Avec la carte, un livret est remis qui contient des coupons de réduction.

Pour plus de proximité, il est possible d'opter pour sa version « Jura » ou sa version « Besançon Haut-Doubs ».



Les cartes seront remises en mains propres au début du mois de septembre. Nous insistons pour que les jeunes fassent le déplacement pour récupérer leur carte...

Tous les jeunes concernés (de la 6^{ème} à 18 ans inclus) sont invités à s'inscrire en ligne pour demander leur carte « Avantages jeunes » avant le 15 juillet 2019, délai de rigueur sur mignovillard.fr.

VOIRIE

Travaux d'enrobé

Comme presque chaque année, la Commune engage un programme d'investissement dans la voirie communale. Au-delà de l'entretien courant, une nouvelle portion va être réhabilitée. Il s'agit du haut de la rue de Frasné, en contrebas de la route départementale 35. L'impasse des Cheneaux, à proximité de la rue du Martinet, va également être revêtue pour faciliter le déneigement.

Les travaux seront réalisés à la rentrée par l'entreprise Roger Martin, qui a remporté l'appel d'offres.

Profitant de ces travaux, les particuliers qui souhaiteraient faire établir un devis pour réaliser une cour ou une allée en enrobé sont invités à s'inscrire en mairie **avant le 31 juillet** en indiquant la surface approximative et des coordonnées pour être contactés par l'entreprise.



Quelques rappels

► Fioul et granulés en vrac

Vous avez jusqu'au 30 juin pour vous inscrire auprès de la mairie ou sur mignovillard.fr pour la commande groupée de fioul et de granulés vrac.

► Visite de la base aérienne de Luxeuil

Il reste encore quelques places pour la visite de la base aérienne 116 de Luxeuil le mardi 9 juillet prochain. 20 €/personne. Inscriptions en mairie.

► Comportements dangereux

Depuis l'an dernier, nous constatons que des jeunes montent sur le toit de l'école ou de la mairie. Ces comportements dangereux doivent cesser. Des pics anti-pigeons vont prochainement être installés pour éviter tout accès.

► Un été au calme

Pour la tranquillité de tous, il est rappelé que les bruits de voisinage, mais aussi des véhicules à moteur (y compris les motos et mobylettes) ne doivent pas provoquer de gêne disproportionnée.